



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/45/343
11 juillet 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-cinquième session
Point 58 de la liste préliminaire*

DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET

Lettre datée du 11 juillet 1990, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la Tchécoslovaquie auprès de
l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint le texte d'une lettre qui vous est adressée par M. Jiri Dienstbier, Ministre des affaires étrangères de la République fédérale tchèque et slovaque, contenant des informations sur quelques-unes des plus récentes mesures de réduction des armements et de désarmement prises unilatéralement par la République fédérale tchèque et slovaque, y compris un rapport présenté à l'Organisation des Nations Unies sur les dépenses militaires du pays en 1989, qui fournit des données recueillies suivant la méthodologie adoptée par l'Organisation, conformément aux dispositions des résolutions 44/114 B et 44/116 E de l'Assemblée générale.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 58 de la liste préliminaire.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Eduard KUKAN

* A/45/50.

ANNEXE

Lettre datée du 29 juin 1990, adressée au Secrétaire général
par le Ministre des affaires étrangères de la Tchécoslovaquie

Lors de votre récente visite officielle en République fédérale tchèque et slovaque, vous avez pu vous rendre compte par vous-même des changements socio-politiques fondamentaux qui s'opèrent dans notre pays. Nous nous efforçons de développer la démocratie et le pluralisme. Grâce aux élections libres qui ont eu lieu en juin 1990, la continuité de ce processus est assurée.

Les changements que je viens d'évoquer permettent aussi à la Tchécoslovaquie de mettre en place une politique étrangère indépendante. A cet égard, nous plaçons des espoirs considérables en l'Organisation des Nations Unies, au sein de laquelle nous entendons contribuer activement à résoudre les problèmes les plus urgents auxquels le monde d'aujourd'hui doit faire face. En même temps, nous accordons une attention croissante au continent européen au coeur duquel est situé notre pays. Notre objectif principal est le renforcement de la confiance, de la sécurité et de la stabilité en Europe. Or, cet objectif ne peut être atteint qu'en l'absence de blocs. C'est dans cette optique que nous venons de soumettre, de concert avec la République de Pologne et la République démocratique allemande, une proposition commune appelant à l'institutionnalisation du processus de la CSCE.

Nous sommes résolument en faveur de l'adoption de mesures concrètes visant à la réduction des armements et au désarmement. Dans ce contexte, je tiens à exprimer notre ferme espoir de voir se conclure dès cette année un important accord se conclure dans le cadre des négociations de Vienne sur le désarmement classique en Europe, ce qui, nous en sommes convaincus, aura pour effet de réduire radicalement les risques d'affrontement militaire.

Conformément à sa nouvelle politique étrangère, la Tchécoslovaquie réduit unilatéralement ses forces armées et ses armements. Dans l'esprit de la doctrine militaire strictement défensive qui se met en place, elle procède à une importante restructuration de ses forces armées dans un sens restrictif. Elle a commencé de réduire ses dépenses militaires qui devraient atteindre cette année 31 180 millions de couronnes tchécoslovaques, contre 35 062 millions l'année dernière. Comme suite à une décision prise en avril dernier par le Gouvernement fédéral de la République, un certain nombre de grandes entreprises sont en train de cesser leur production militaire. Le processus de conversion de la production militaire en production civile est ainsi engagé. Nous avons l'intention de consacrer les ressources financières, scientifiques et humaines libérées grâce à ce début de désarmement à la promotion du développement économique de la Tchécoslovaquie, sans négliger les aspects sociaux du processus.

Le véritable objet de la présente lettre est de vous informer que le Conseil national de la défense de la République fédérale tchèque et slovaque a décidé le 22 mai 1990 de lever le secret sur les dépenses militaires tchécoslovaques. Ainsi donc, conformément aux dispositions de la résolution 44/114 B de l'Assemblée générale et pour compléter notre réponse concernant la résolution 44/116 E, "Informations objectives sur les questions militaires", nous communiquons à l'ONU

/...

par votre intermédiaire un rapport sur les dépenses militaires de la République fédérale tchèque et slovaque auparavant tenues pour confidentielles. Les données présentées dans ce rapport ont été établies suivant la méthodologie adoptée par l'ONU et concernent l'exercice budgétaire 1989. Nous communiquerons désormais ces renseignements chaque année.

Nous répondons ainsi à la demande légitime de la communauté internationale qui s'efforce d'assurer plus de franchise et de transparence dans les politiques militaires des Etats et, partant, de renforcer la confiance et la sécurité internationales.

(Signé) Jiri DIENSTBIER

APPENDICE

Instrument de publication internationale normalisée
des dépenses militaires

(Dépenses effectives aux prix courants)

Pays : TCHECOSLOVAQUIE

Exercice budgétaire : 1er janvier-31 décembre 1989

Monnaie nationale et unité de mesure : couronne (millions)

(L'unité de mesure ne doit pas dépasser 1/10 000 du total des dépenses militaires)

